

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT COMMUNE D'AITON

Le Préfet de la Savoie informe le public que conformément à l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2023, n°ICPE-2023-065, une enquête publique est ouverte **en mairie d'Aiton, du jeudi 23 novembre 2023 à 8h au vendredi 8 décembre 2023 à 16h30**, sur la demande présentée par la **société Eiffage GC Infra Linéaires**, dont le siège social est situé au 3/7 place de l'Europe, 78 140 VÉLIZY VILLACOUBLAY, **en vue d'obtenir l'enregistrement** d'une installation de Stockage de Déchets Inertes sur le site du plan d'eau des Gabelins sur le territoire de la commune **d'Aiton**.

L'enquête porte sur une demande d'enregistrement, instruite selon les règles de procédure de l'autorisation environnementale, en application de l'arrêté préfectoral n°ICPE-2023-041 du 6 juillet 2023.

Le dossier, comportant notamment une étude d'incidence, sera mis à disposition du public du **jeudi 23 novembre 2023 à 8h au vendredi 8 décembre 2023 à 16h30**, pour que chacun puisse en prendre connaissance :

- en mairie **d'Aiton**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, les lundis de 14h à 19h, les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 14h à 17h30 ;

- sur le site internet des services de l'État en Savoie à l'adresse suivante : <https://www.savoie.gouv.fr> (rubriques *Actions de l'État / Paysages environnement risques naturels et technologiques / Environnement / Installations classées pour la protection de l'environnement / Autorisation environnementale unique*).

- sur un poste informatique auprès du service « guichet unique pour les installations classées pour la protection de l'environnement » situé dans les locaux de l'Unité interdépartementale des deux Savoie de la DREAL, 430 rue Belle Eau, 73000 Chambéry, sur rendez-vous après contact auprès du service à l'adresse suivante : pref-icpe@savoie.gouv.fr.

Monsieur Michel CHARPENTIER, commissaire enquêteur, suppléé par Monsieur **Jean-François MALET**, recevra le public en **mairie d'Aiton** où il effectuera des permanences :

- **le jeudi 23 novembre 2023 de 14h00 à 17h00 ;**
- **le vendredi 1^{er} décembre 2023 de 14h00 à 17h00 ;**
- **le vendredi 8 décembre 2023 de 14h00 à 16h30.**

Un registre d'enquête sera ouvert en mairie **d'Aiton** pendant toute la durée de l'enquête pour que le public puisse y déposer ses observations et propositions.

Les observations peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur en mairie **d'Aiton** ou par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe@savoie.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête. Il est précisé que les pièces jointes annexées aux messages électroniques doivent avoir une capacité inférieure à 5 Mega-octets (Mo).

Les observations et propositions transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences, seront annexées au registre de l'enquête publique dans les meilleurs délais et tenues à la disposition du public en mairie **d'Aiton**.

Les observations adressées par courrier électronique seront publiées sur le site internet des services de l'État en Savoie.

Toute personne physique ou morale pourra prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, au sein du service « guichet unique pour les installations classées pour la protection de l'environnement » de la préfecture de la Savoie, en mairie **d'Aiton**, ainsi que sur le site internet des services de l'État en Savoie, du mémoire en réponse du demandeur, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation assortie du respect de prescriptions ou le refus concernant la demande présentée par la société **Eiffage GC Infra Linéaires** est le préfet de la Savoie.